

LE DÉPARTEMENT RECRUTE

# Devenez famille d'accueil

*Des enfants ont  
besoin de vous*

Appelez le  
**02 47 31 47 60**

**Et rejoignez  
notre  
équipe !**



**Vous souhaitez  
devenir l'un  
des assistants  
familiaux  
du Conseil  
départemental ?**

**Contactez-nous au 02 47 31 47 60**  
*pour participer à une réunion  
d'information préalable à l'agrément.*

*Organisées tout au long de l'année  
ces réunions permettent de  
comprendre les missions qui sont  
confiées à l'assistant(e) familial(e)  
et de demander votre agrément  
pour pouvoir rejoindre notre équipe.*



+ d'informations sur  
**www.touraine.fr**

**TOURAINÉ**  
LE DÉPARTEMENT

+ d'informations sur **www.touraine.fr**

**TOURAINÉ**  
LE DÉPARTEMENT

© Photos : Istock - Conception graphique : www.mokacreation - Impression : CD 37 IMPRIMERIE

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE, RESPONSABLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, RECRUTE DES FAMILLES D'ACCUEIL SUR DEUX ANS.

Vous êtes intéressé(e) par la protection de l'enfance.  
Vous vivez seul(e), en couple, avec ou sans enfant, vous êtes disponible.  
Vous pouvez devenir assistant(e) familial(e), un métier plus connu  
sous le nom de famille d'accueil parce qu'il implique l'ensemble du foyer.

### Qu'est-ce qu'un(e) assistant(e) familial(e) ?

L'assistant(e) familial(e) accueille à son domicile, à temps complet  
pour une période plus ou moins longue, un ou des enfants qui ne peuvent  
plus vivre avec leur famille et sont confiés au Conseil départemental  
pour leur protection.

### Un travail en équipe et un accompagnement professionnel

L'assistant(e) familial(e)  
est membre des équipes  
de professionnels  
du Conseil départemental  
en charge de la protection  
de l'enfance.  
Il /elle est accompagné(e),  
conseillé(e) et soutenu(e)  
au quotidien dans sa mission  
par les professionnels  
du Service accueil familial.

#### Son rôle

- **Veiller** à leur bien-être en leur apportant de l'affection, un environnement stable et chaleureux, adapté à leurs besoins et à leurs âges.
- **Aider** les enfants et les jeunes à grandir et à s'épanouir.
- **Contribuer** au maintien des liens avec leur famille.

#### Ses obligations

- Avoir un agrément obligatoire pour exercer le métier.
- Être titulaire du permis de conduire et disposer des conditions matérielles nécessaires : logement, véhicule...

#### Ses droits

- **Un contrat de travail à durée indéterminée (CDI)** avec le Conseil départemental.
- **Des droits à congés** de 35 jours.
- **Une formation rémunérée** d'une durée de 300 heures composée d'un stage préparatoire de 60 heures avant l'accueil du premier enfant, et une formation réglementaire de 240 heures dans les trois premières années d'activité, préparant au diplôme d'État d'assistant(e) familial(e).
- Des possibilités de répit.



### La rémunération

#### Salaire mensuel net

- Pour l'accueil d'1 enfant  
**1 538 €**
- Pour l'accueil de 2 enfants  
**2 185 €**
- Pour l'accueil de 3 enfants  
**3 050 €**

+

**15,14 € net** par enfant  
et par jour de présence  
*(Pour couvrir les frais de la vie  
quotidienne)*

#### Par exemple

*en moyenne pour l'accueil  
de deux enfants  
durant un mois complet :*  
**3 093 € net**

### Indemnités et prise en charge des frais liés à l'enfant

- Habillement **44 à 48 €** par mois \*
- Cadeau de Noël **19 à 42 € \***
- Activités culturelles ou sportives **183 €** par an
- Cadeau d'anniversaire **60 €**
- Allocation rentrée scolaire
- Prise en charge des frais de déplacement effectués pour l'enfant

\* Selon l'âge de l'enfant.

